

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION au GPX**

Le Grand Prix est réservé aux lévriers français titulaires d'un carnet de travail et aux étrangers titulaires du document de course reconnu par leur pays, ayant obtenu les résultats requis.

### **Résultats requis :**

- **En Exposition Canine :**

- 1ère classe : 1 CACIB OU RCACIB + au moins 1 RCACS
- 2ème classe : 1 CACS ou RCACS + au moins 1 Excellent.
- 3ème classe : 3 EXC (dont 1 en exposition internationale)

Ces résultats n'ont pas besoin d'être homologués mais doivent être obtenus avec deux juges différents.

Les lévriers ayant des qualificatifs valables pour la 1<sup>ère</sup> classe peuvent être inscrits en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> classe.

**L'un des résultats au moins devra avoir été obtenu en France et un au moins avec un juge Français.**

- **En ENC :**

- 1ère classe et 2ème classe: Le lévrier devra avoir obtenu au moins un Excellent ou deux Très Bon en ENC.
- 3ème classe : Le lévrier devra avoir obtenu au moins 3 Excellents en ENC dont un en ENC Spéciale.

**Les propriétaires joindront à leur engagement tous les documents justificatifs des récompenses minimales requises.**

Les whippets et les PLI hors normes ne peuvent pas prendre le départ.

**Les derniers résultats susceptibles d'être retenus sont ceux du 3ème dimanche précédant le Grand Prix.** (Dimanche 17 septembre 2017)

*Un lévrier suspendu ou disqualifié ne pourra pas prendre le départ du GPX s'il n'a pas recouru correctement à la suite de la sanction, lui permettant ainsi de remplir les conditions d'engagement demandées.*

**Il sera attribué des qualificatifs allant de l'Excellent au Très Bon. Ces qualificatifs seront pris en compte pour la sélection au Championnat de Travail. Il n'y aura pas d'attribution de CACT ou RCACT.**

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION au Critérium « B »**

Le Critérium « B » est réservé aux lévriers français titulaires d'un carnet de travail et aux étrangers titulaires du document de course reconnu par leur pays, ayant réalisé des temps différents de la catégorie A en Epreuve Nationale sur Cynodrome depuis le précédent critérium « B » (date de clôture à date de clôture).

Le lévrier gagnant sa course sera vainqueur du Critérium « B », même s'il réalise un temps de catégorie A.

Les lévriers sont classés en catégorie selon le règlement des ENC.

**Les propriétaires joindront la photocopie du carnet de travail justifiant des résultats obtenus en ENC.**